



Annick GREMY  
de GRIEGES

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le 21/01/2026

ID : 001-210101796-20260120-202604-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18  
" " en exercice : 18  
" " qui ont pris part à la délibération : 15  
Date de la convocation : 14 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 20 JANVIER 2026  
2026 / 4**

L'an deux mil vingt-six et le vingt du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme FILET Marie-Claude, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Excusés : M. CHARVET Thierry, M. BOUQUET Frédéric, Mme MERLE Fabienne.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE LAVAGE DE CITERNES POIDS LOURDS PAR LA SOCIETE LVI SUR SON SITE DE MACON**

La société LVI a déposé, le 17 mars 2023, une demande d'autorisation environnementale visant à augmenter les capacités de lavage de citernes poids lourds sur son site situé à Mâcon.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande a été soumise à enquête publique d'une durée de 15 jours dans toutes les communes dont le territoire se trouve, en tout ou partie, dans un rayon d'un kilomètre autour du site concerné.

La commune de Grièges étant située dans ce périmètre, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**PREND** acte du projet d'exploitation d'une installation de lavage de citernes poids lourds de la société LVI sur son site de Mâcon,

**DÉCIDE** de ne pas émettre d'avis sur ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,  
Annick GRÉMY